

Axel Renoux  
[axel.renoux@inserm.fr](mailto:axel.renoux@inserm.fr)  
9 rue Pradet, appartement C13, 31200 Toulouse

À l'attention des décideurs et décideuses  
du projet de chaufferie biomasse Matabiau

Toulouse, le 15 avril 2022

**Documentation citoyenne  
en défaveur de l'implantation  
au 9 rue Ernest Renan de la  
chaufferie biomasse Matabiau  
destinée à l'alimentation du  
réseau de chaleur de la ZAC  
Grand Matabiau – Quais d'Oc**



## Table des matières

---

Table des matières.....	3
Introduction.....	4
1. Ampleur de la zone de retombée des émissions polluantes. ....	6
a) Aire observée de retombée des émissions polluantes d'un incinérateur Toulousain.	6
b) Incohérence de direction des vents présentée par les services de Toulouse Métropole. ....	8
c) Confirmation que les vents souffleront surtout les fumées vers des habitations. ....	9
2. Les centrales collectives de chauffage au bois demeurent des activités polluantes et controversées.....	12
a) Pollution engendrée par le déchargement du bois de chauffage. ....	12
b) Les fumées demeurent polluantes malgré les filtres.....	13
c) Nos habitations sont moins protégées de la pollution aérienne que l'Hôpital des enfants. ....	14
3. Cette localisation n'occasionnerait aucun bénéfice pour les riveraines et riverains.....	15
a) Peu de parts de marché pour le réseau de chaleur dans un quartier aussi récent. .	15
b) Possibilités de localisation alternative.....	16
c) La contestation actuelle menace la logistique du projet et questionne l'opportunité politique de le poursuivre. ....	17

## Introduction

---

Monsieur le Président de Toulouse Métropole, Maire de Toulouse, Jean-Luc Moudenc,

Monsieur le 5ème Vice-président de Toulouse Métropole en charge de l'écologie, Conseiller municipal délégué de Toulouse en charge de la qualité de l'air, François Chollet,

Monsieur le Président de la commission de Toulouse Métropole consultée sur l'écologie, le développement durable et la transition énergétique, Jean-Pierre Gasc,

Madame la 9ème Vice-présidente de Toulouse Métropole en charge des projets urbains, 10ème Adjointe au maire de Toulouse en charge de l'urbanisme, Annette Laigneau,

Monsieur le Président de la commission de Toulouse Métropole consultée sur l'urbanisme et les projets urbains, Christian André,

Monsieur le Conseiller métropolitain de Toulouse Métropole en charge du projet de chaufferie biomasse Matabiau, Pierre Trautmann,

Madame la Conseillère métropolitaine de Toulouse Métropole ayant soulevé le sujet du site d'implantation de la chaufferie biomasse Matabiau lors de la séance du 24/3/2022 du conseil de Toulouse Métropole, Isabelle Hardy,

Madame la Mairesse de quartier Minimes mitoyen du projet, Cécile Dufraisse,

Monsieur le Maire de quartier Borderouge mitoyen du projet, Maxime Boyer,

Copie pour information au Comité de quartier Minimes-Barrière de Paris-La Vache,

Copie pour information à l'Association impasse de Négrenays,

Copie pour information à l'Association des parents d'élèves de la Maourine,

Copie pour information à l'équipe du site internet [toulouse-chauffe.fr](http://toulouse-chauffe.fr),

Copie pour information aux autres riveraines et riverains du site 9 rue Ernest Renan pressenti pour l'implantation de la chaufferie biomasse Matabiau,

En réponse à une question de Mme Hardy à l'occasion des délibérations 5.4 et 5.5 du Conseil de Toulouse Métropole du 24 mars 2022, M Trautmann affirmait qu'en implantant la chaufferie biomasse Matabiau au 9 rue Ernest Renan, « *les vents dominants étant l'axe de la voie ferrée, le quartier est plutôt protégé* ».

Je réfute cette affirmation de M Trautmann. **J'avais remis en mains propres des plans réfutant cette affirmation à MM Trautmann** et Boyer, aux services de Toulouse Métropole et au représentant de l'ADEME, **une semaine plus tôt** lors de la réunion publique en salle Cuvier du 16 mars 2022 sur le projet de chaufferie biomasse Matabiau devant alimenter le réseau de chaleur de la ZAC Grand Matabiau – Quais d'Oc.

Je réitère en documentant ici plus en détails le risque sanitaire et l'injustice de ce projet. Les habitations environnantes ne seront pas épargnées par les fumées. Les vents dominants ne soufflent pas droit dans l'axe de la voie ferrée.

La première partie de ce courrier montre **l'ampleur de la zone** où se déposeraient les émissions polluantes rejetées par la chaufferie biomasse Matabiau. La deuxième partie de ce courrier rappelle **la nocivité** de ces émissions polluantes. La dernière partie de ce courrier souligne **l'absence de bénéfice** du projet pour les riveraines et riverains du 9 rue Ernest Renan, qui n'en subiraient que les désagréments.

Je reste bien respectueusement à votre entière disposition et à la disposition des services de Toulouse Métropole eussiez-vous l'usage de plus amples explications.

Axel Renoux, riverain

## 1. Ampleur de la zone de retombée des émissions polluantes.

Je m'efforce dans cette première partie : (1.a) d'utiliser l'exemple de l'incinérateur du Ginestous pour prouver que les fumées d'incinération ne retombent pas de façon sagement rectiligne, contrairement à ce que laissait entendre M Trautmann ; (1.b) de soulever une incohérence dans la présentation de la direction des vents faite par les services de Toulouse Métropole ; (1.c) de confirmer par une source plus fiable que les vents souffleront les fumées plutôt vers des habitations que dans l'axe de la voie ferrée.

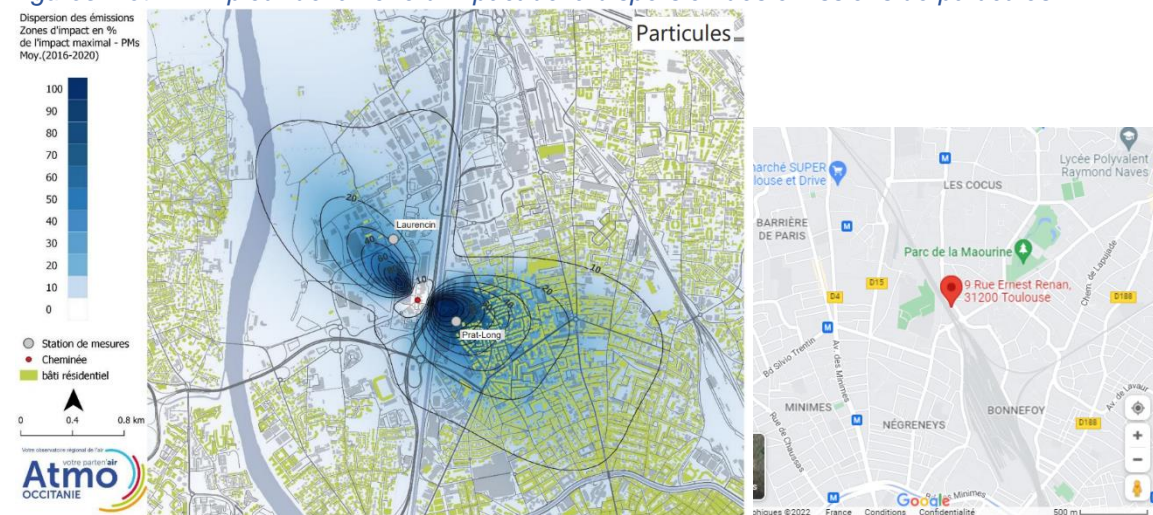
### a) Aire observée de retombée des émissions polluantes d'un incinérateur Toulousain.

---

L'ATMO Occitanie est l'agence en charge de surveiller la qualité de l'air en région Occitanie. Elle est chargée par Toulouse Métropole de surveiller les émissions aériennes rejetées par les fumées des usines d'incinération de Toulouse. L'usine d'incinération la plus proche du 9 rue Ernest Renan est celle du Ginestous. L'ATMO Occitanie vient de publier en avril 2022 un rapport d'étude de la dispersion des rejets de l'usine d'incinération des boues du Ginestous sur la période 2016-2020 (<https://www.atmo-occitanie.org/incinerateur-de-boues-ginestous-etude-de-la-dispersion-des-rejets-de-lusine-dincineration-des-boues>).

La figure ci-après (page suivante à gauche) provient de la page 12 de ce rapport de l'ATMO Occitanie. Il représente la carte de la densité des retombées de particules émises par les fumées de l'incinérateur du Ginestous dispersées par les vents. J'ai mis à côté ci-après **à la même échelle** (page suivante à droite), un plan des environs du 9 rue Ernest Renan. L'incinérateur de boues du Ginestous n'est pas le même type d'incinérateur que la chaufferie biomasse Matabiau et n'utilise pas le même type de combustible. Les émissions de particules et les gaz rejetés ne seront pas de même nature. Mais cela donne un premier aperçu de la dynamique de **dispersion réelle des particules** propagées par des fumées d'incinérateur.

Figures 1 et 2 -Ampleur de la zone d'impact de la dispersion des émissions de particules.



**Sources -** Figure 1 : ATMO Occitanie, rapport d'étude de la dispersion des rejets de l'usine d'incinération des boues du Ginestous sur la période 2016-2020, page 12. Figure 2 : Google Maps au 13/04/2022, mise à l'échelle par Axel Renoux.

**Lecture -** La figure 1 (à gauche) représente la dispersion des émissions de particules rejetées dans les fumées de l'incinérateur du Ginestous. À supposer que la chaufferie biomasse Matabiau (figure 2, à droite) occasionne la même géométrie de dispersion des émissions, on retrouverait du bleu au métro La Vache à la route d'Albi une densité de particules supérieure à 20% de l'impact maximal.

Si l'incinérateur du Ginestous s'était trouvé au 9 rue Ernest Renan, il y aurait eu du bleu au moins **jusqu'au métro La Vache d'un côté et à la route d'Albi de l'autre**. On constate ici d'une part que les fumées ne se dispersent pas de façon sagement rectiligne et d'autre part que la dispersion des fumées est désaxée par rapport à la voie ferrée.

Ce rapport de l'ATMO Occitanie n'était pas encore publié lorsque M Trautmann a affirmé devant le Conseil de Toulouse Métropole, à l'occasion des délibérations 5.4 et 5.5 du 24 mars 2022, qu'en implantant la chaufferie biomasse Matabiau au 9 rue Ernest Renan, que « *les vents dominants étant l'axe de la voie ferrée, le quartier est plutôt protégé* ». M Trautmann savait déjà à cet instant qu'il donnait une réponse erronée au Conseil de Toulouse Métropole. Une semaine plus tôt, au cours de mon intervention devant une centaine de témoins lors de la réunion publique en salle Cuvier du 16 mars 2022 sur le projet de chaufferie biomasse Matabiau devant alimenter le réseau de chaleur de la ZAC Grand Matabiau – Quais d'Oc, j'avais remis en mains propres à MM Trautmann et Boyer, aux services de Toulouse Métropole et au représentant de l'ADEME, des plans que j'avais compilés **alertant sur le fait qu'il y avait une erreur majeure dans la direction des vents** indiquée par la présentation du projet du réseau de chaleur par les services de Toulouse Métropole aux réunions publiques du 19 octobre 2021 et du 16 mars 2022.

## b) Incohérence de direction des vents présentée par les services de Toulouse Métropole.

Je détaille ci-après la démarche par laquelle j'avais démontré dès le 16 mars 2022 que les services de Toulouse Métropole se sont trompés en laissant M Trautmann croire que les vents souffleraient principalement dans l'axe de la voie ferrée, en épargnant les habitations, les fumées qui seraient émises au 9 rue Ernest Renan par la chaufferie biomasse Matabiau.

Voici la diapositive n°18 du diaporama de présentation du projet du réseau de chaleur par les services de Toulouse Métropole à la réunion publique du 19 octobre 2021. Cette diapositive a été présentée à l'identique par les services de Toulouse métropole à la réunion publique du 16 mars 2022. **La direction de la rose des vents en bas à gauche de cette diapositive n'a pas le même angle que la flèche noire de direction des vents sur le plan en bas à droite de cette même diapositive.**

Figures 3 - Les services de Toulouse Métropole présentent des directions des vents contradictoires dans la même diapositive.

## VII / La chaufferie biomasse

### Le bruit et les fumées

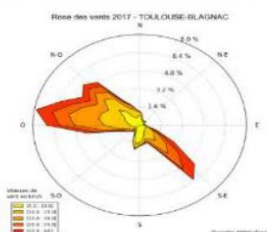
#### Bruit : Maîtrise des nuisances - l'Arrêté du 23 Janvier 1997 (ICPE)

Emergence maximale en Zone à Emergence Réglementée (ZER) :  
limite les bruit supplémentaires entre 3 et 6dB (A) en limite de propriété  
**Critère important dans le cadre de la consultation**

Circulation de camions :

- sur une année : environ 400 camions (soit 1,1 camion par jour).
- saison de chauffe (15/09 au 15 /05) : environ 360 camions (soit 1,7 / jour)
- en hiver (1/12 au 28/02 ) : Environ 250 camions (soit 3,1 /jour)

Fumées : Vents Nord / Ouest et Ouest  
en direction de la voie ferrée



1  
8

**Source -** Diapositive n°18 de la présentation du projet du réseau de chaleur par les services de Toulouse Métropole à la réunion publique du 19 octobre 2021.

**Lecture -** La rose des vents en bas à gauche contredit la flèche noire de direction des vents en bas à droite.



### c) Confirmation que les vents souffleront surtout les fumées vers des habitations.

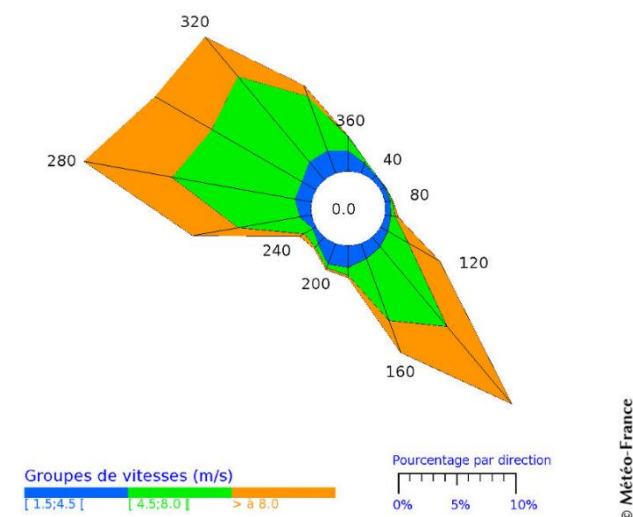
---

Je constatais aussi que la rose des vents dans la diapositive n°18 précitée présentée par les services de Toulouse Métropole est de forme plus ovale que ronde. Ce qui suggère qu'elle ait été **redimensionnée et déformée** en l'intégrant à votre diaporama. La rose des vents annuelle peut être trouvée dans les rapports annuels de surveillance de l'incinérateur du Ginestous par l'ATMO Occitanie. Ce faisant j'ai constaté que la rose des vents varie légèrement d'une année à l'autre, car le vent peut avoir soufflé davantage dans une direction une année que l'année suivante.

Se fonder sur la rose des vents moyenne d'une longue période permet de minimiser la variance interannuelle des mesures de vents afin d'obtenir **l'estimation la plus stable possible**. Sur <http://tempetes.meteo.fr/spip.php?article238> j'ai récupéré la rose des vents ci-dessous mesurée sur une période de 30 ans par les experts les plus incontestables du domaine de la mesure et de la prévision des vents : Météo-France.

Figure 4 - Rose des vents moyenne 1981-2010.

Normale de la Rose des Vents à Toulouse établie à partir du vent maximal quotidien à 10 mètres moyenné sur 10 minutes période 1981/2010

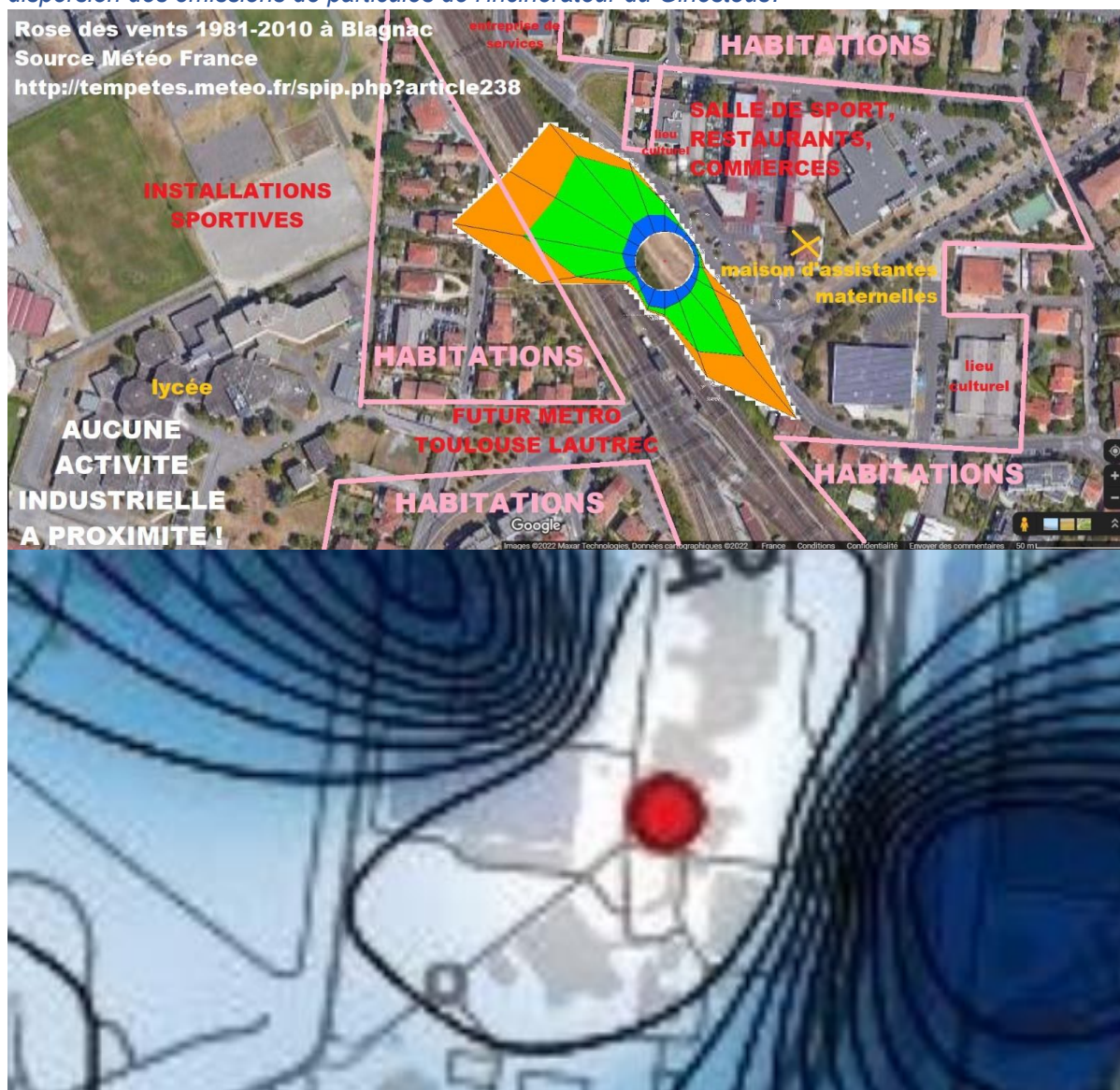


Source - Météo-France.

En superposant cette rose des vents 1981-2010 sur la vue aérienne du quartier, récupérée sur Google Maps pour se conformer à la méthodologie retenue par diaporama des services de Toulouse Métropole, j'obtiens le plan ci-après (page suivante) que j'ai annoté pour mieux se remettre en mémoire

l'agencement du quartier. Pour comparaison, j'ajoute en-dessous un zoom de **même échelle sur le graphique de l'ATMO Occitanie** précédemment présenté. Cela ne figurait pas dans les documents que j'ai transmis à la réunion publique du 16 mars 2022, puisque cela n'était pas encore publié à l'époque. Cela vérifie rétrospectivement **l'exactitude de mes prévisions** d'alors.

Figures 5 et 6 - Rose des vents moyenne 1981-2010 superposé à une vue aérienne commentée des environs du 9 rue Ernest Renan, puis pour comparaison à la même échelle zone d'impact de la dispersion des émissions de particules de l'incinérateur du Ginestous.



**Sources -** Figure 5 : Google Maps au 13/04/2022, annotation par Axel Renoux. Figure 6 : ATMO Occitanie, rapport d'étude de la dispersion des rejets de l'usine d'incinération des boues du Ginestous sur la période 2016-2020, page 12, mise à l'échelle par Axel Renoux.

**Lecture -** Plus c'est bleu dans la figure 6 (en bas), plus dans la figure 5 (en haut) les vents y déposeront des particules dispersées par les fumées émises par la chaufferie biomasse Matabiau. Je constate que les zones les plus touchées sont à plus de 100 mètres de l'incinérateur. La rose des vents (en haut) indique les directions les plus fréquentes d'où vient le vent, envoyant les fumées en sens opposé.

On voit clairement ici que **le vent soufflera les fumées principalement non pas en suivant la voie ferrée, mais plutôt vers l'Ouest sur les habitations à 50 mètres de l'autre côté de la voie ferrée, et vers le Sud-Ouest vers les immeubles résidentiels de la rue Michel-Ange**. De toutes façons, le site 9 rue Ernest Renan prévu pour implanter la chaufferie biomasse Matabiau est encerclé d'habitations dans toutes les directions. Comment le vent pourrait-il souffler ailleurs que vers les habitations ? Même si le vent suivait la voie ferrée, il n'y a que 20 mètres séparant les habitations de part et d'autre de la voie ferrée au point le plus resserré à 100 mètres au Nord-Est. Il faudrait que quelqu'un apprenne au vent à viser comme Lucky Luke si on veut que les fumées suivent sagement la voie ferrée en épargnant les habitations.

Aussi bien cette rose des vents 1981-2010 publiée par Météo-France que la rose des vents 2017 utilisée par les services de Toulouse Métropole dans leur diaporama de présentation précité sont des roses des vents fondées sur la mesure des vents à l'aéroport Toulouse-Blagnac. La mesure des vents à l'aéroport Toulouse-Blagnac est la mesure de référence pour toute la métropole Toulousaine. Aurait-on une rose des vents différente en la mesurant plus proche du site 9 rue Ernest Renan ? Le site internet [meteoblue.com](https://www.meteoblue.com) mets à disposition des modélisations théoriques de la rose des vents à une échelle géographique plus fine. D'après leurs modélisations théoriques, il n'y a aucune différence perceptible à l'œil nu (cf. <https://www.meteoblue.com/fr/meteo/historyclimate/climatemodelled/les-ponts-jumeaux-france-12319124>) entre les roses des vents de Blagnac, Ponts-Jumeaux, Aucamville et Balma. Ceci suggère qu'il serait fiable d'extrapoler au site 9 rue Ernest Renan la rose des vents de l'aéroport Toulouse-Blagnac.

Je présente la rose des vents 1981-2010. Pour avoir la rose des vents sur toute autre intervalle de temps, passer commande sur <http://services.meteofrance.com/e-boutique/climatologie/rose-vent-detail.html> coûte 40€ hors taxes. Soit on fait l'hypothèse que la distribution des vents n'évolue pas en quelques décennies et dans ce cas cette rose des vents 1981-2010 restera toujours valable. Soit on fait l'hypothèse inverse que la distribution des vents risque d'évoluer au fil des décennies, surtout dans le futur du fait du dérèglement climatique et de l'affaiblissement du Gulf Stream, auquel cas il faudrait mettre cette centrale biomasse loin de toute habitation peu importe la direction du vent. De toutes façons, **les jours sans vents, les fumées d'incinération et les particules de bois retomberont dans toutes les directions autour de leur point d'émission**. La direction des vents dominants indique quelles sont les directions les plus exposées aux fumées mais ne signifie en rien que les autres directions seront épargnées par les fumées !

## 2. Les centrales collectives de chauffage au bois demeurent des activités polluantes et controversées.

Après une première partie montrant l'ampleur de la zone où se déposeraient les émissions polluantes rejetées par la chaufferie biomasse Matabiau, je m'efforce dans cette deuxième partie de prouver la nocivité de ces émissions polluantes. (2.a) Je commencerai par rappeler que les particules de bois représentent une pollution aérienne hautement cancérigène à laquelle la chaufferie biomasse Matabiau exposera sans aucune précaution les riveraines et riverains du 9 rue Ernest Renan. (2.b) Quant aux fumées, elles sont polluantes même filtrées, si bien que des scientifiques déconseillent l'implantation en ville de centrales collectives de chauffage au bois. (2.c) Qu'une chaufferie biomasse en cœur de quartier résidentiel au 9 rue Ernest Renan serait beaucoup plus dangereuse que la chaufferie biomasse déjà existant à côté de l'hôpital pour enfant de Purpan.

### a) Pollution engendrée par le déchargement du bois de chauffage.

En déchargeant des camions trois fois par jour les plaquettes forestières de bois de chauffage alimentant la chaufferie biomasse Matabiau, une quantité de particules de bois sera soulevée dans les airs à chaque fois.

Les particules de bois, aussi naturelles soient-elles, représentent pollution aérienne **hautement cancérigène** à laquelle la chaufferie biomasse Matabiau exposera les riveraines et riverains du 9 rue Ernest Renan. Les particules de bois constituent, juste après l'amiante, la **deuxième cause de cancers liés au travail**. 45% des cancers des fosses nasales et des sinus de la face seraient attribuables à une exposition professionnelle aux particules de bois. Les particules de bois sont classées cancérogènes avérés par le Centre international de recherche sur le cancer (groupe 1) pour les cancers du nasopharynx, des fosses nasales et des sinus de la face. Pour plus d'informations sur le danger des particules de bois, je vous invite à consulter le site internet officiel du Centre de lutte contre le cancer (CLCC) Leon Berard : <https://www.cancer-environnement.fr/333s-Poussieres-de-bois.ce.aspx>

La promotion rassurante de la chaufferie biomasse Matabiau par l'ADEME et Toulouse Métropole se plaît à rappeler les filtres à air dont seront équipés les cheminées de la chaufferie biomasse Matabiau. Les filtres équipant les cheminées filtrent les fumées qui sortent de ces cheminées. Les filtres équipant les cheminées à l'intérieur de la chaufferie biomasse Matabiau n'empêcheront

aucunement les particules de bois de s'envoler dans les airs lors du déchargement du bois de chauffage dehors devant la chaufferie biomasse Matabiau, 3 fois par jour. Devant la chaufferie biomasse Matabiau, là où il n'y aura aucun filtre, aucune mesure de protection n'empêchera le nuage de particules de bois de se répandre partout alentour 3 fois par jour lors du déchargement du bois de chauffage.

**La parcelle la plus proche de la zone de déchargement du bois de chauffage est un pavillon avec jardin, à 10 mètres juste sur le trottoir d'en face**, avec une balançoire et des jeux d'enfants dans le jardin. Ce seront aussi les plus proches de la pollution sonore occasionnée par le déchargement et la manœuvre des camions acheminant le combustible. Qui peut prétendre que les habitations seront épargnées par les nuisances ?

## b) Les fumées demeurent polluantes malgré les filtres.

En plus des particules de bois, la fumée est l'autre pollution aérienne que produit une centrale collective de chauffage au bois, comme la chaufferie biomasse Matabiau. Les fumées des centrales collectives de chauffage au bois demeurent aujourd'hui des rejets polluants et nocifs pour la santé malgré les filtres à air équipant les cheminées.

Des directeurs et directrices de recherche de l'INSERM et du CNRS appellent à ne plus encourager le développement de centrales collectives de chauffage au bois (cf. <https://www.asef-asso.fr/actualite/tribune-du-collectif-air-sante-climat-les-particules-de-combustion>). Lors de la réunion publique du 16 mars 2022, Monsieur le représentant de l'ADEME a insisté à plusieurs reprises sur le fait que de toutes façons les fumées se répandraient sur une zone très large, pas juste aux alentours immédiats du 9 rue Ernest Renan, sans pouvoir donner de chiffre exact. Peut-être de l'ordre de la métropole Toulousaine ? **Est-il bien judicieux de construire une centrale collective de chauffage au bois où que ce soit en zone urbaine ?** Ne serait-ce pas contrecarrer tous les efforts vertueux de la Zone à faible émission ?

Il y a également des controverses quant à la prétention du bois à être considéré comme une ressource durable au neutre en CO<sub>2</sub>, cf. <https://reporterre.net/Alerte-les-centrales-a-bois-emettent-des-polluants-toxiques>

À n'en point douter, les services de Toulouse Métropole et de l'ADEME vous ont déjà informé en détail de tout cela afin que votre choix éclairé de développer quand même des centrales collectives de chauffage au bois se fasse en toute connaissance de cause.

### c) Nos habitations sont moins protégées de la pollution aérienne que l'Hôpital des enfants.

---

Pour vanter l'innocuité des chaufferies biomasse, est souvent citée en exemple la chaufferie biomasse de Purpan près de l'hôpital des enfants. La situation de l'hôpital des enfants n'est pas comparable à celle des quartiers Borderouge-Sud et Toulouse-Lautrec. **Les habitations des quartiers Borderouge-Sud et Toulouse-Lautrec ne sont pas équipées des systèmes industriels de filtrage de l'air de l'hôpital des enfants.**

Purpan jouxte le périphérique, contrairement aux quartiers Borderouge-Sud et Toulouse-Lautrec. Vous pouvez constater sur la carte page 4 sur 8 du rapport annuel 2020 d'évaluation de la qualité de l'air de Toulouse Métropole par l'ATMO Occitanie (<https://atmo-occitanie.org/toulouse-metropole-evaluation-de-la-qualite-de-lair-2020-synthese-0>) que la qualité de l'air est médiocre autour de l'hôpital de Purpan, tandis que les quartiers Borderouge-Sud et Toulouse-Lautrec sont pour l'instant éloignés des sources de pollution de l'air. Pourquoi a-t-on mis l'hôpital pour enfant à côté du périphérique ? Parce que l'air qui entre et qui circule dans l'hôpital passe par des systèmes de filtrages de niveau industriel (cf. <https://www.has-climatisation.com/fr/actualites/impact-sanitaire-du-traitement-air-milieu-hospitalier>). Cela ne change pas grand-chose pour l'hôpital d'être exposé aux fumées d'une chaufferie biomasse en plus des gaz d'échappement du périphérique.

Les hôpitaux sont par définition des lieux prévus pour être particulièrement fréquentés par des personnes véhiculant des microbes. Ce sont aussi des lieux où sont utilisés intensivement de nombreux produits chimiques volatils, tant pour les soins que pour la désinfection des locaux et du matériel. Pourtant les hôpitaux sont des lieux prévus pour être fréquentés aussi par certains malades aux poumons particulièrement fragiles. L'air des hôpitaux est en permanence ventilé, recyclé, filtré et désinfecté aux ultraviolets. La surveillance de l'air dans les établissements de santé est un des critères de leur certification par la Haute autorité de santé.

L'exposition des riveraines et riverains aux fumées de la chaufferie biomasse Matabiau durera plusieurs décennies. Tandis que les pensionnaires de l'hôpital pour enfants n'y sont que pour de courtes périodes.

### 3. Cette localisation n'occasionnerait aucun bénéfice pour les riveraines et riverains.

Après avoir dans les précédentes parties montré les aspects négatifs du projet, je m'efforce dans cette troisième et dernière partie de prouver l'absence de bénéfice du projet pour les riveraines et riverains du 9 rue Ernest Renan, qui n'en subiraient que les désagréments. (3.a) Il y a peu de parts de marché à conquérir par le réseau de chaleur dans un quartier aussi récent. (3.b) Le site d'implantation 9 rue Ernest Renan n'a aucun intérêt stratégique particulier vu la fonction principale de la chaufferie biomasse Matabiau d'alimenter le réseau de chaleur de la ZAC Grand Matabiau - Quais d'Oc. (3.c) La contestation actuelle menace la logistique du projet et questionne l'opportunité politique de le poursuivre.

#### a) Peu de parts de marché pour le réseau de chaleur dans un quartier aussi récent.

---

Lors de la réunion du 16 mars, tant l'ADEME que les services de Toulouse Métropole mettaient en avant que les centrales collectives de chauffage au bois soient moins polluantes que le chauffage individuel au bois et aient une meilleure efficacité énergétique. Monsieur Boyer a de son côté souligné qu'il aurait insisté pour que le cahier des charges de ce réseau de chaleur offre une possibilité de raccorder, outre la ZAC Grand Matabiau - Quais d'Oc, les habitations de Borderouge-Sud qui auraient des installations de chauffage obsolètes. **Mais réussirez-vous à trouver des installations de chauffage obsolètes dans un quartier de logements neufs ?**

Il n'est nul besoin de rappeler que le quartier Borderouge-Sud est constitué ultra-majoritairement d'immeubles récents répondant déjà aux dernières normes énergétiques, là où il n'y avait presque que des maraîchages il y a à peine plus de 20 ans. Pourrait-il se trouver dans le quartier des habitations recourant au chauffage individuel au bois, si ce n'est des fans inconditionnels de feux de cheminée que votre réseau de chaleur ne fera pas changer d'avis ? Pareil pour le quartier des Isards : les anciens immeubles viennent d'être réhabilités ou abattus pour en construire des nouveaux, ne sont-ils pas déjà à la pointe de la performance énergétique ?

**Les quartiers Toulouse-Lautrec et Borderouge-Sud ne tireraient aucun bénéfice de la proximité de la chaufferie biomasse Matabiau mais en subiraient de multiples préjudices.**

## b) Possibilités de localisation alternative.

---

Le conseil d'école de la maternelle La Maourine du 17 mars 2022 a voté en présence de M Boyer un **vœu priant Toulouse Métropole de confier à un organisme public indépendant une étude sur l'accroissement des pollutions aériennes et leurs possibles conséquences sanitaires qu'engendrerait l'implantation d'une chaufferie biomasse** sur ce site. Si au contraire vous préférez persister à nier toute possibilité que les centrales collectives de chauffage au bois soient polluantes, sans même juger nécessaire vérifier que l'innocuité pour la population soit garantie, alors pourquoi ne pas implanter la chaufferie biomasse Matabiau directement au cœur de la ZAC Grand Matabiau - Quais d'Oc, au plus proche de ses principaux bénéficiaires ?

Soit la distance importe du point de vue de la rationalité économique et l'efficacité énergétique, ce qui commanderait d'implanter la chaufferie biomasse Matabiau au plus proche de ses bénéficiaires. Le principal bénéficiaire de la chaufferie biomasse Matabiau sera la ZAC Grand Matabiau - Quais d'Oc, à plus d'un kilomètre du 9 rue Ernest Renan. La place pour la chaufferie biomasse Matabiau pourrait être libérée dans la ZAC Grand Matabiau - Quais d'Oc en déplaçant quelque immeuble ailleurs dans Toulouse.

Soit la distance n'a que peu d'importance, auquel cas **il n'y a aucune bonne raison d'implanter la chaufferie biomasse Matabiau au 9 rue Ernest Renan plutôt qu'à un endroit beaucoup plus loin, inhabité ou déjà très pollué**. Hormis la ZAC Grand Matabiau - Quais d'Oc, les principaux bénéficiaires potentiels du réseau de chaleur identifiés par les services de Toulouse Métropole dans le plan ci-dessous seraient à la cité Amouroux, à plus d'un kilomètre du 9 rue Ernest Renan. Ceci plaiderait en faveur d'un site d'implantation à chercher plus vers l'Est, vers la déchetterie d'Atlanta, Saint-Caprais ou Gramont.

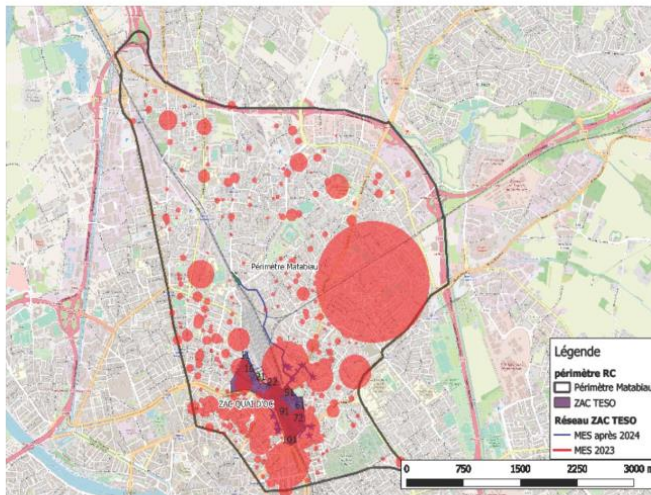
Votre cahier des charges pour le projet biomasse délègue aux entreprises répondant à l'appel d'offre la charge de faire des contre-propositions de site d'implantation. M Boyer l'a rappelé aux réunions publiques de novembre 2021 et mars 2022, en insistant sur le fait que si les riveraines et riverains voulaient que le projet soit implanté ailleurs, elles et ils n'avaient qu'à faire des contre-propositions de sites d'implantation. Le comité de quartier Minimes-Barrières de Paris-La Vache a fait des contre-propositions. Mais **ni les citoyens ni les entreprises n'ont les compétences de Toulouse Métropole en aménagement du territoire**. Cette volonté affichée par les représentants de Toulouse Métropole de se défaire ainsi des choix d'aménagement du territoire pourrait interroger quant à leur degré de vision et de volonté politique dans ce domaine.



Figure 7 - Il n'y a à proximité du 9 rue Ernest Renan aucun débouché pour le réseau de chaleur.

## IV / Le projet de périmètre de la concession

### Des possibilités de raccordements importantes en proximité



- Réseau gaz existant en proximité, avec la cité Amouroux : environ 12 GWH / an
- Présence d'un du lycée polyvalent Raymond Naves et le collège Hubertine Auclert du quartier 3.3
- Lautrec, quartier Arnauné...

toulouse  
métropole

**Source -** Diapositive n°9 de la présentation du projet du réseau de chaleur par les services de Toulouse Métropole à la réunion publique du 19 octobre 2021.

**Lecture -** Les principaux usagers du réseau de chaleur seront le gros rond rose de la cité Amouroux et tous les ronds roses de la ZAC Grand Matabiau - Quais d'Oc. Il n'y aura quasiment aucun usager à Borderouge-Sud, là où les riverains subiraient tous les inconvénients de la chaufferie biomasse Matabiau.

### c) La contestation actuelle menace la logistique du projet et questionne l'opportunité politique de le poursuivre.

Le site d'implantation 9 rue Ernest Renan représente désormais concrètement pour ce projet un risque de retard du projet en l'exposant à des aléas juridiques et politiques.

À la réunion publique du 16 mars était affirmé le refus de Toulouse Métropole de tout retard pour cette chaufferie biomasse tant indispensable à la ZAC Grand Matabiau - Quais d'Oc que vous ne l'aviez pas anticipée dans le projet. Et la crainte que trouver un autre terrain occasionne un retard.

Un retard du projet serait une solution dont ne pâtiraient que les bénéficiaires du projet. En vertu du principe écologique de pollueur-payeur et en vertu du principe économique d'internalisation des externalités négatives, ce doit être aux bénéficiaires d'une activité source de nuisance d'en subir les nuisances ou de compenser le préjudice à ceux qui le subissent.

**Les recours juridiques que ne manqueraient pas de déposer les habitantes et habitants des quartiers Toulouse-Lautrec et Borderouge-Sud retarderaient tout autant le projet**, si ce n'est davantage. Au-delà des risques sanitaires évidents et des risques politiques à l'approche des élections législatives, peut-on sous-estimer le risque juridique que ce site d'implantation occasionnerait, tant à court terme avec des risques d'annulation du permis de construire par des recours victorieux, qu'à long terme avec le risque de dédommagement à verser aux riveraines et riverains ?

Pour vous convaincre que les riveraines et les riverains du 9 rue Ernest Renan useront de toutes les formes de résistance et de recours pour faire échouer ce projet, je vous invite à consulter sur le site internet <https://toulouse-chauffe.fr/> sur lequel vous trouverez par exemple une liste non-exhaustive d'articles de presse relatant la mobilisation contre ce projet. Et un lien vers la pétition, que je vous invite pourquoi pas à signer vous aussi et faire circuler si nous vous avons convaincus.